



S.G.P.E.N. - C.G.T.R.

Syndicat Général des Personnels de l'Education Nationale
144, rue du Général de Gaulle - B.P. 829 - 97 476 Saint-Denis
Cedex.

Téléphone : 0262 44 20 20

Fax : 0262 44 28 28 GSM : 0.692.65.45.80

Site Web: www.sgpen-cgtr.com

Mise au point du SGPEN-CGTR -Dossier recrutement des agents territoriaux d'entretien et d'accueil

Par courriel adressé aux chefs d'établissement le 27 avril 2007, le département de la Réunion a mis en cause le bien fondé et les choix revendicatifs de notre organisation syndicale en faveur des personnels de l'Education nationale.

Par souci de clarification, Il nous semble utile de rappeler un certain nombre de faits connus de tous.

Le département a t'il envoyé aux chefs d'établissement une circulaire précisant aux personnels contractuels et précaires les modalités de recrutement dans le cadre d'emploi des agents territoriaux ? La réponse est non !

Est il normal que les modalités de recrutement ne soient pas connues des personnels ? La réponse est non !

Ou est l'appel public officiel d'ouverture des candidatures ? Quelle est La date limite de réception de celles ci ? Quelles pièces exactes doivent fournir les candidats ? ... Il y aura t'il une fiche d'évaluation des personnels en postes , un barème de sélection? ...

Nous sommes dans le domaine "de la débrouille" !

Le département a précisé hier qu'il examinera **également** les candidatures externes hors cadre d'emploi Education nationale.

Ne doit pas plutôt privilégié un recrutement **exclusivement ouvert en interne** afin **d'offrir au plus grand nombre** de nos collègues la possibilité d'accéder à l'emploi statutaire après de nombreuses années de bons et loyaux services ?

Le département a fait le choix de recruter également sur l'extérieur, il doit alors le faire dans une totale transparence.

Est il acceptable et normal qu'un recrutement aux emplois publics ne soit ouvert qu'aux seuls citoyens qui connaissent un tel ou un tel ou qui ont tout simplement entendu parler du recrutement en question soit par le biais d'un communiqué d'origine syndicale soit par le biais d'une information journalistique à défaut d'une annonce ou avis officiel de la collectivité ? Le recrutement par le bouche à oreille est il un mode de recrutement digne d'une administration moderne ?

Poser la question c'est y répondre !

Lorsque le sgpen-cgtr évoque le recrutement "clandestin" c'est de cela qu'il s'agit. Le département, s'il ouvre sur l'extérieur ne doit pas s'affranchir des règles de publicité préalable afin d'asseoir l'égalité des citoyens à l'accès à l'emploi public. C'est une règle républicaine !

Le sgpen-cgtr rappelle son choix d'un recrutement **exclusivement en interne** sur la base de critères de sélection connus afin de faire reculer la précarité dans les services et de valoriser l'expérience et les compétences professionnelles acquises par nos collègues

Ce choix que nous portons a été repris, à notre plus grande satisfaction par la Région Réunion et nous nous en félicitons. Nous attendons du département un infléchissement de sa position sur ce dossier mais aussi sur celui des mutations des personnels TOS (demande de mouvement ouvert aux seuls TOS), dossier sur lequel d'ailleurs nous n'avons toujours aucune réponse.

Le SGPEN-CGTR souhaite l'amorce d'un véritable dialogue social sur ces revendications que les personnels ont à cœur de porter et de défendre.

A saint Denis, le jeudi 26 avril 2007

Le secrétaire général du SGPEN-CGTR
Patrick Corre